



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

VINGT-NEUVIÈME ANNÉE

1783^e SÉANCE : 23 JUILLET 1974

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1783)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
La situation à Chypre :	
a) Lettre, en date du 16 juillet 1974, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/11334);	
b) Lettre, en date du 16 juillet 1974, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/11335);	
c) Lettre, en date du 20 juillet 1974, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Grèce auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/11348)	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cote S/...) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-TROISIÈME SÉANCE

Tenue à New York le mardi 23 juillet 1974, à 21 heures.

Président : M. JAVIER PÉREZ de CUÉLLAR (Pérou).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Australie, Autriche, Chine, Costa Rica, Etats-Unis d'Amérique, France, Indonésie, Irak, Kenya, Mauritanie, Pérou, République socialiste soviétique de Biélorussie, République-Unie du Cameroun, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1783)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. La situation à Chypre :
 - a) Lettre, en date du 16 juillet 1974, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/11334);
 - b) Lettre, en date du 16 juillet 1974, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/11335);
 - c) Lettre, en date du 20 juillet 1974, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Grèce auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/11348).

La séance est ouverte à 22 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation à Chypre :

- a) Lettre, en date du 16 juillet 1974, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/11334);
- b) Lettre, en date du 16 juillet 1974, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/11335);
- c) Lettre, en date du 20 juillet 1974, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Grèce auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/11348)

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Conformément aux décisions prises aux séances précédentes [1779e à 1781e séances], je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter les représentants de Chypre, de la Turquie, de la Grèce, de la Yougo-

slavie, de la Roumanie, de l'Inde et de Maurice à participer sans droit de vote à la discussion.

Sur l'invitation du Président, M. Rossides (Chypre), M. Olcay (Turquie) et M. Panayotacos (Grèce) prennent place à la table du Conseil.

2. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Etant donné le nombre limité de places disponibles à la table du Conseil, je me propose d'inviter les représentants de la Yougoslavie, de la Roumanie, de l'Inde et de Maurice à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil, étant entendu qu'ils seront appelés à prendre place à la table du Conseil lorsque viendra leur tour de parole.

Sur l'invitation du Président, M. Petric (Yougoslavie), M. Datcu (Roumanie), M. Budhiraja (Inde) et M. Ramphul (Maurice) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

3. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Cette réunion urgente du Conseil a été convoquée à la suite d'une demande du représentant de la Grèce que le Président a reçue ce soir [S/11366]. A ce propos, je dois signaler qu'il n'y a que quelques instants que j'ai reçu les deux télégrammes de l'ambassadeur Panayotacos mentionnés dans le premier paragraphe de ce document et en conséquence je n'ai pas pu informer plus tôt les membres du Conseil de leur teneur. Ces télégrammes se lisent comme suit :

“J'ai l'honneur de communiquer ci-dessous le texte du télégramme expédié par l'ambassade de Grèce à Nicosie :

“Ambassade pilonnée par des armes lourdes. Les femmes et les enfants du personnel de l'ambassade se sont réfugiés au sous-sol. Le bâtiment a déjà subi de graves dommages. Nous craignons pour nos vies. La population civile de Nicosie est à la merci des tanks turcs et compte déjà de nombreuses victimes.

“J'en appelle à vous, ainsi qu'aux organes de l'Organisation des Nations Unies, pour sauver la vie de civils innocents. Je vous prie de considérer le présent télégramme comme un appel des plus urgents pour que des mesures humanitaires soient prises immédiatement¹.”

¹ Cité en anglais par l'orateur.

Le second télégramme se lit comme suit :

"Suite à mon premier télégramme, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance le texte du télégramme suivant envoyé par l'ambassade de Grèce à Nicosie :

"L'ambassade de Grèce est sous le feu nourri des mortiers turcs. Nous avons protesté auprès du conseiller politique de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre et exprimé nos craintes très réelles pour la vie des familles du personnel de l'ambassade groupées dans le sous-sol.

"Je vous prie de considérer ce télégramme comme un appel désespéré à l'ONU en vue de sauver des innocents".

4. En outre, les membres du Conseil savent que le Secrétaire général a adressé cet après-midi un appel aux Premiers Ministres de Grèce et de Turquie et au Président par intérim de Chypre [S/11368].

5. Je donne la parole au Secrétaire général.

6. Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL (*interprétation de l'anglais*) : Les rapports que j'ai reçus de mon représentant spécial à Chypre et du commandant de la Force suscitent la plus grande anxiété quant au respect du cessez-le-feu. Le cessez-le-feu a été raisonnablement respecté pendant la nuit du 22 au 23 juillet mais, dès l'aube du 23 juillet, des violations se sont produites le long de l'enclave turque. Plus tard dans la matinée, des combats ont commencé près de l'aérodrome et ont duré jusqu'à 12 h 30 lorsque la Force eut arrangé un cessez-le-feu. L'aérodrome a été décrété zone sous contrôle des Nations Unies et occupé par les troupes de la Force une fois que les troupes de la Garde nationale eurent accepté de se retirer.

7. Des combats ont également eu lieu le long de la ligne verte, qui sépare les secteurs chypriotes grec et turc de Nicosie, notamment à l'ouest de la vieille ville, près du terrain de golf. Il y a eu d'autres violations du cessez-le-feu dans le district de Kyrenia, où les troupes turques ont capturé pendant la nuit le village de Dhikomo et attaqué le village de Sykhari. Dans le district de Larnaca, la Garde nationale a attaqué et capturé Kophinou. Dans toute l'île, la Force a essayé de rétablir les postes d'observation et de patrouiller les lignes d'affrontement partout où cela était possible. De même, dans toute la mesure de ses moyens, elle enquête sur les plaintes qu'elle reçoit et porte secours aux victimes des combats, aussi bien chypriotes qu'étrangères. Des détails supplémentaires seront donnés dans les rapports ordinaires sur la situation. En fait, ce rapport a été distribué entre-temps.

8. Etant donné la précarité manifeste du cessez-le-feu, et la possibilité d'autres violations graves du cessez-le-feu demain, 24 juillet, j'ai pris contact durant

la journée avec plusieurs gouvernements et représentants. J'ai eu une conversation téléphonique avec le Premier Ministre de Turquie, M. Ecevit, et avec le Secrétaire général du Ministère des affaires étrangères d'Athènes, et j'ai dit à quel point la situation m'inquiétait. J'ai eu également plusieurs entretiens avec les représentants permanents des gouvernements intéressés. Ce soir, j'ai fait une déclaration d'ordre général où j'ai exprimé mon anxiété de voir où en était l'observation du cessez-le-feu. J'ai aussi adressé des messages aux Premiers Ministres de Turquie et de Grèce et au Président par intérim de Chypre, messages qui sont ainsi conçus :

"C'est avec la plus grande inquiétude que j'ai suivi la situation à Chypre depuis l'entrée en vigueur du cessez-le-feu. Je suis pleinement conscient du fait que les premiers jours d'un cessez-le-feu après une âpre lutte sont toujours difficiles. Je suis cependant profondément préoccupé des informations qui me parviennent de mes représentants à Chypre selon lesquels des violations graves du cessez-le-feu continuent de se produire. Je vous demande donc très instamment de donner des instructions à vos forces militaires pour qu'aucune nouvelle violation du cessez-le-feu ne se produise et pour que, lorsqu'une partie de territoire a été investie après le moment où le cessez-le-feu a pris effet, c'est-à-dire après 16 heures, heure de Chypre, le 22 juillet, les troupes reviennent aux positions qu'elles occupaient lorsque le cessez-le-feu est entré en vigueur. J'ai le sentiment que les répercussions possibles de nouvelles violations du cessez-le-feu sont suffisamment graves pour m'autoriser à vous adresser cet appel en votre qualité de premier ministre et à vous demander de prendre d'extrême urgence des mesures pour assurer le respect intégral du cessez-le-feu à Chypre." [Ibid.]

9. A Chypre, outre les activités mentionnées ci-dessus, mon représentant spécial et le commandant de la Force ont vu, entre-temps, le Président par intérim Clerides et ont assisté à une réunion très fructueuse entre M. Clerides et M. Denktas. Ce sont des nouvelles encourageantes.

10. J'ai donné pour instructions à la Force de s'efforcer par tous les moyens de stabiliser le cessez-le-feu et d'en assurer le respect avec la pleine coopération des parties intéressées. A ce propos, j'avise le Conseil que, sur ma requête, le Premier Ministre de Turquie a nommé un officier de rang élevé pour assurer la liaison entre les forces turques et la Force. Nous nous trouvons en effet devant une difficulté : notre commandant en chef n'avait pas les contacts nécessaires avec les forces turques; la situation a été réglée par la nomination d'un officier de liaison turc par le Gouvernement turc. Entre-temps, le Premier Ministre de Turquie m'a avisé qu'un officier haut gradé avait été nommé officier de liaison.

11. J'ai aussi chargé la Force de s'employer par tous les moyens à empêcher les luttes intercommunautaires

¹ Cité en anglais par l'orateur.

et à intervenir, toutes les fois que faire se pourrait, pour protéger la population civile du danger de tels conflits.

12. Hier après-midi, 22 juillet, j'ai pris contact avec les représentants permanents des gouvernements qui envoient des contingents à la Force et je leur ai demandé instamment de les renforcer. A la suite de cet appel, le Danemark, la Finlande, la Suède et le Royaume-Uni ont déjà pris des mesures pour envoyer des renforts, environ 1 400 hommes en tout, qui se joindront aux 2 300 hommes que nous avons déjà à Chypre.

13. D'autres gouvernements ont déjà accueilli favorablement mon appel. J'espère sincèrement qu'au fur et à mesure que les renforts arriveront et que le respect du cessez-le-feu permettra d'effectuer une surveillance plus étendue et des activités de patrouille plus intenses de la part de la Force celle-ci pourra s'acquitter des responsabilités très lourdes qui sont les siennes avec une efficacité toujours plus grande.

14. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : A la suite de conversations et de consultations, il a finalement été possible de faire distribuer un document qui contient un projet de résolution [S/11369]. Etant donné le caractère urgent de cette question, j'espère qu'on pourra mettre ce projet aux voix immédiatement. Je crois comprendre qu'aucun représentant ne désire prendre la parole maintenant. Je mets donc aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

A l'unanimité, le projet de résolution est adopté².

15. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je vais donner la parole aux représentants qui désirent expliquer leur vote.

16. M. BENNETT (Etats-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Je crois qu'il n'y a que peu de chose à dire. Les faits, tels que nous les connaissons et tels que nous les a exposés le Secrétaire général, parlent d'eux-mêmes et sont suffisamment sombres pour nous tous. Le cessez-le-feu à Chypre, accepté hier par toutes les parties, n'est pas respecté; les tirés continuent et les innocents continuent de mourir.

17. La résolution que le Conseil vient d'adopter à l'unanimité, de même que la résolution que nous avons adoptée le 20 juillet également à l'unanimité, est brève et pertinente. Dans cette résolution, nous exigeons que les parties — toutes les parties — respectent immédiatement les dispositions de cessez-le-feu de la résolution 353 (1974) et mettent fin aux hostilités à Chypre — hostilités qui ont apporté la souffrance et la mort à un très grand nombre d'innocents et qui mettent en

danger de façon si évidente la paix et la sécurité internationales.

18. Les Etats-Unis ont eux aussi appuyé la résolution que vient d'adopter le Conseil, car ils veulent que le cessez-le-feu ordonné par le Conseil le 20 juillet devienne effectif le plus tôt possible. Mon gouvernement estime que les gouvernements et les peuples de Chypre, de la Grèce et de la Turquie, comme nous tous, veulent la fin des combats — et cela, nous le voulons toute de suite.

19. Rien n'est plus difficile, rien ne demande plus de sagesse et de courage politique, que d'arrêter les hostilités lorsqu'elles ont commencé. Je lance un appel aux parties en cause pour qu'elles fassent preuve maintenant de ce courage et de cette sagesse. Je lance un appel aux parties en cause pour qu'il soit mis fin à l'effusion de sang et pour qu'elles s'assoient à la table des négociations. Le cessez-le-feu doit être le premier pas vers la paix. Il doit être la base de nouveaux efforts en vue de la conciliation et d'une évolution de la situation vers un avenir meilleur pour le peuple de Chypre.

20. M. de GUIRINGAUD (France) : Alors même que le cessez-le-feu venait d'entrer en vigueur à Chypre, je regrettais hier que la violence continue d'engendrer la violence. Près de 36 heures viennent de s'écouler et, malheureusement, au moment où je parle, les affrontements meurtriers sont loin d'avoir cessé. La déclaration que vient de faire le Secrétaire général, l'appel qu'il a adressé ce soir-même aux parties lui ont été inspirés par des faits que l'on ne peut guère contester et dont les agences d'information nous ont apporté d'heure en heure le récit alarmant. Il était, dans ces conditions, de notre devoir de nous réunir.

21. Je ne m'étendrai pas sur les événements qui continuent d'ensanglanter l'île de Chypre. Je noterai seulement que l'évolution politique des deux derniers jours avait fait espérer que la situation pourrait être contrôlée.

22. Le Gouvernement d'Ankara s'était, hier matin, déclaré — je cite — "respectueux des résolutions du Conseil de sécurité". Il avait annoncé — je cite encore — "que la paix allait désormais régner à Chypre". Il avait pu entendre aujourd'hui l'appel que la Communauté européenne avait, dans la soirée d'hier, lancé de Bruxelles aux parties, les pressant d'appliquer effectivement le cessez-le-feu et de coopérer pleinement avec les forces des Nations Unies dans l'exercice de leur mission à l'égard des deux communautés. Il a réitéré à plusieurs reprises aujourd'hui, par les voies diplomatiques, mais au niveau le plus élevé, sa volonté de cessez-le-feu.

23. Du côté de la communauté grecque de l'île, un événement encourageant avait été la désignation d'un président intérimaire, auquel son expérience et son caractère représentatif conféraient une autorité nouvelle.

² Voir résolution 354 (1974).

24. Nul ne peut désormais accepter que le sang continue de couler et que les morts s'ajoutent aux morts, les destructions aux destructions, dans des circonstances qui affectent essentiellement les populations auxquelles on dit vouloir apporter la paix.

25. Qu'il me soit permis de dire ici très solennellement que le capital de confiance que mon pays accorde au Gouvernement d'Ankara, touché par le coup d'Etat du 15 juillet dans les intérêts qu'il détient à Chypre, serait compromis si des ordres stricts n'étaient pas donnés aux forces armées turques et respectés par elles de façon que toute violence cesse de leur part.

26. Il en irait de même de la confiance que nous voulons accorder aux autorités chypriotes grecques, qui doivent reprendre les voies d'une coexistence pacifique avec la communauté civile turque. Nous espérons que ces autorités comprendront l'importance de l'appel pressant que nous leur adressons pour que toutes les populations qui dépendent d'elles s'abstiennent de nouvelles violences.

27. Les circonstances tragiques qui ont prévalu aujourd'hui encore à Chypre ne pouvaient laisser notre conseil indifférent. Il nous appartenait de réitérer la décision de cessez-le-feu que nous avons prise samedi dernier et de la rendre encore plus pressante. Ma délégation a estimé que notre conseil doit, dans l'exercice même des fonctions que lui confère la Charte des Nations Unies, exiger que les tirs cessent sans aucun délai, conformément au paragraphe 2 de la résolution 353 (1974). Elle se félicite donc que le projet de résolution déposé ce soir ait été adopté à l'unanimité, et elle compte qu'il sera le plus rapidement possible mis en œuvre par les autorités auxquelles il s'adresse.

28. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne la parole au représentant de la Grèce.

29. M. PANAYOTACOS (Grèce) (*interprétation de l'anglais*) : Etant donné la convocation urgente de cette réunion, je n'ai pas eu le temps de préparer une déclaration écrite; je serai donc très bref. Après tout, ce serait pure perte de temps que de faire de long discours alors qu'il faut une action immédiate. De plus, les documents déjà distribués parlent d'eux-mêmes. Malheureusement, une de mes lettres n'a pas encore été publiée; permettez-moi, par conséquent, de donner lecture d'un extrait de cette lettre qui a été envoyée hier; ce passage se lit comme suit :

"A 7 h 10, heure locale, aujourd'hui, une unité turque, se servant d'un mortier et d'armes à trajectoire tendue, a attaqué et occupé deux avant-postes grecs à l'est de Trahonas, localité située au nord de Nicosie.

"Ces avant-postes une fois occupés, elle a rassemblé toutes les femmes et tous les enfants de la région de Trakhonas, s'en est fait un écran protecteur en les obligeant à marcher devant elle et a avancé

de la sorte jusqu'à l'intérieur des positions grecques." [S/11362]

Le moins que l'on puisse dire d'un tel acte est qu'il est d'une brutalité lâche.

30. D'autre part, je voudrais également mentionner l'assertion de M. Ecevit selon laquelle après l'acceptation du cessez-le-feu par la Turquie il y aurait la paix, la liberté et l'égalité à Chypre. Malheureusement, ces promesses sont restées vaines. Dans le même contexte, je voudrais attirer l'attention du Conseil sur le fait que tous les paragraphes de la résolution 353 (1974), à l'exception du paragraphe 4, bien entendu, sont restés lettre morte pour la Turquie.

31. Le paragraphe 1 demande le respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de Chypre. L'intégrité territoriale a été violée après le cessez-le-feu. Et non seulement cela, mais encore M. Ecevit a dit que la présence turque sur l'île est maintenant irrévocablement établie. Pour parler franc, cela signifie que le partage est un fait accompli.

32. Le paragraphe 2 demande à toutes les parties de faire preuve de la plus grande modération et de s'abstenir de tout acte qui risque d'aggraver encore la situation. Ce paragraphe a, lui aussi, été foulé aux pieds.

33. Le paragraphe 3 exige qu'il soit mis fin immédiatement à toute intervention militaire étrangère dans la République de Chypre, etc. Cette exigence "qu'il soit mis fin immédiatement" a été méconnue.

34. Le paragraphe 5 demande à la Grèce et à la Turquie d'entamer des négociations sans délai aux fins du rétablissement de la paix dans la région et de l'ordre constitutionnel à Chypre. Ces négociations devaient commencer demain à Genève. Nous avons accepté immédiatement d'entamer ces négociations aussitôt que possible. Le Gouvernement turc les a renvoyées — je ne veux pas dire *sine die*, mais jusqu'à une date indéterminée.

35. Je m'en voudrais de faire perdre davantage de temps, mais je voudrais encore dire ceci : le Conseil de sécurité, fidèle à sa mission de garant de la paix et de la sécurité internationales et conscient de ses responsabilités vis-à-vis de l'histoire elle-même, doit prendre d'urgence toutes les mesures nécessaires pour le respect réel du cessez-le-feu. Cela a déjà été fait. Mais je crois qu'il manque quelque chose dans cette résolution, et ce maillon absent, c'est la mention de l'appel lancé par le Secrétaire général aux trois gouvernements intéressés pour qu'ils ramènent leurs forces armées aux positions que celles-ci occupaient le 22 juillet à 16 heures, heure locale.

36. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne la parole au représentant de Chypre.

37. M. ROSSIDES (Chypre) [*interprétation de l'anglais*] : Ce soir, nous nous trouvons à nouveau face à une situation nouvelle qui appelle des commentaires de notre part. C'est un fait établi par le Secrétaire général qu'il y a eu de très graves violations du cessez-le-feu — hier, et plus encore aujourd'hui.

38. Le représentant de la Grèce a envoyé une liste de violations, qui ont été corroborées par le Secrétaire général. Manifestement, le territoire occupé par les forces turques s'étend. Nous en avons ici les détails : il y a eu des combats violents et les forces turques ont :

"occupé Mia Milea, à l'est de Nicosie, et avancé vers l'ouest à partir de Yerolakkos et de Karavas en direction de Lapithos, cherchant à étendre leur tête de pont sur la côte septentrionale de l'île. Des combats intenses se déroulent également en divers autres lieux." [S/11366]

39. Le Secrétaire général a corroboré ces violations du cessez-le-feu. Je ne prétends pas que l'on ne mentionne pas de violations du côté grec, mais il s'agit manifestement de violations très mineures. Ce qui se produit, c'est un agrandissement de la zone occupée par les Turcs.

40. Etant donné que l'occupation turque est une violation flagrante de l'intégrité territoriale de Chypre, il est important que nous examinions l'ensemble de la situation, y compris cette idée du partage qui est la cause de tout ce qui s'est produit. Il est donc essentiel que nous examinions la situation telle qu'elle apparaît aujourd'hui.

41. Le Premier Ministre de Turquie, dans un document qu'il a fait publier au moment de l'invasion de Chypre, a dit en termes onctueux qu'il avait décidé de rendre ainsi — et je le cite — "un service à la cause de la paix pour l'humanité". Et ensuite, il a dit "Nous ne faisons pas la guerre" — et je le cite encore — "ce que nous voulons, c'est que la paix règne dans l'île, non seulement pour les Turcs, mais également pour les Grecs".

42. Voilà la situation. Et maintenant que va-t-il se passer ? Il a bien précisé qu'il ne s'agissait ni d'une guerre, ni d'une conquête, ni bien sûr, d'une occupation, ni d'un partage. Il a dit cela au début des incidents, afin que ni l'opinion mondiale ni les grandes puissances ne puissent le gêner. Il a également précisé qu'il voulait nous aider à restaurer l'ordre constitutionnel à Chypre. Et certains ont pu s'y laisser prendre et le croire sur parole.

43. Mais ce que nous voyons maintenant est très clair, non que nous ne nous y attendions pas, bien que certains aient pu s'y laisser prendre. La situation est très claire : une fois débarqués à Chypre, les Turcs ont été pris d'une folie de destruction par tous les moyens possibles. Comme je l'ai dit, il y a eu des attaques aériennes, en violation des conventions inter-

nationales, des bombes au napalm et des destructions de biens matériels. Selon les informations reçues ce soir, dans la seule ville de Famagouste, des hôtels et des établissements publics n'ayant rien à voir avec les opérations militaires ont subi des dommages s'élevant à 300 millions de livres. Il y a également eu destruction de monuments, ce qui risque de détruire la Chypre historique, ainsi que des destructions de forêts. Le cessez-le-feu a été délibérément violé afin d'obtenir des gains et occuper davantage de territoire, profitant du fait que l'autre côté croyait qu'il y avait un cessez-le-feu.

44. Les contrastes soudains des événements de ces deux ou trois derniers jours caractérisent la situation à Chypre, et il est regrettable de dire qu'elle caractérise également l'évolution de la situation mondiale.

45. Le Conseil de sécurité a une lourde responsabilité. Il ne peut pas se contenter d'exprimer sa réprobation. Bien sûr, il n'a jamais pensé à lancer une condamnation. Il doit agir efficacement. Quelle est la manière de le faire ? Permettez-moi de vous l'expliquer.

46. Nous avons déjà adopté une résolution demandant un cessez-le-feu. Dans d'autres cas — pas dans tous, mais certainement dans un nombre suffisant de cas pour nous servir de leçon — nous avons constaté que ces résolutions n'étaient pas toujours respectées. Pourquoi ? Parce qu'une partie ou l'autre veut profiter de la situation pour occuper plus de territoire, pensant que cela servira ses desseins ultérieurs, qu'il s'agisse de négociations ou de toute autre chose. Nous avons vu cela se répéter un nombre incalculable de fois. Bien sûr, dans d'autres cas, les résolutions ont été respectées.

47. Alors, que pouvons-nous faire ? Le Conseil de sécurité ne peut-il pas contrecarrer ce genre de dessein ? Il ne peut tout de même pas permettre que la partie qui a ainsi gagné du territoire en violant le cessez-le-feu puisse conserver ce territoire ?

48. Dans sa note d'aujourd'hui, le Secrétaire général indique clairement ce qui suit :

"Je vous demande donc très instamment de donner des instructions à vos forces militaires [pour que] les troupes reviennent aux positions qu'elles occupaient lorsque le cessez-le-feu est entré en vigueur." [S/11368]

La Force des Nations Unies se trouve sur les lieux. Le Secrétaire général sait très bien que la Force peut nous dire quelles étaient les positions occupées par les parties respectives au moment du cessez-le-feu. Et, par conséquent, il est aisé de demander à la partie qui a violé le cessez-le-feu — ou aux parties qui ont violé le cessez-le-feu — de regagner la position qu'elle occupait au moment du cessez-le-feu. Cela servirait de leçon pour l'avenir, c'est-à-dire que l'on cesserait

de tuer des gens ou de gaspiller des munitions pour occuper un territoire que l'on ne pourrait conserver, parce que le Conseil de sécurité ne permettrait pas que le coupable puisse conserver ce territoire. Mais si le Conseil permet que l'on viole ses résolutions, comment peut-on les respecter ? Que vous disiez "exige immédiatement" ou non, vous devriez exiger que celui qui désobéit rende le gain obtenu par sa désobéissance. Si le monde souffre aujourd'hui, ce n'est pas de la trop grande efficacité du Conseil, mais plutôt de l'inefficacité du Conseil.

49. Par conséquent, Monsieur le Président, comme j'ai eu l'occasion de vous le dire en privé ce soir, cette résolution devrait faire ce que le Secrétaire général a en quelque sorte demandé au Conseil — directement aux parties, mais indirectement au Conseil — c'est-à-dire d'assurer le retour des parties aux positions qu'elles occupaient lorsque le cessez-le-feu est entré en vigueur.

50. C'est une tâche ingrate et le plus facile serait de ne pas le faire; mais la facilité n'est pas la meilleure solution; c'est peut-être une tâche ingrate que de demander aux parties de regagner ces positions, mais le Conseil doit-il seulement se soucier de plaire ou d'être efficace ?

51. Je regrette que moi, le représentant d'un petit pays sans importance, j'aie à dire tout ceci au Conseil. Mais, en tant que représentant d'un Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies, et en tant que citoyen du monde, je m'intéresse au progrès de la paix et de la sécurité mondiales. C'est pourquoi je dois vous parler ainsi.

52. Chypre mise à part, dans tous les cas où le Conseil de sécurité demande le cessez-le-feu, si ce cessez-le-feu est violé, le coupable doit restituer les gains obtenus par cette violation. Ce n'est qu'ainsi que le Conseil peut vraiment devenir un conseil de sécurité.

53. Le Conseil demande aujourd'hui ce qu'il avait demandé auparavant, c'est-à-dire que toutes les parties se conforment immédiatement à ses exigences. Mais c'est ce qui leur avait été demandé auparavant et elles n'ont pas écouté. Loin d'en souffrir, la partie qui cherchait à acquérir des avantages les a, au contraire, acquis. Et pourquoi voulez-vous que ce pays écoute maintenant le Conseil ? Et pourquoi voulez-vous que tout autre pays à l'avenir se conforme aux demandes de cessez-le-feu du Conseil lorsqu'il ne veut pas le faire — ou pense qu'il ne veut pas le faire parce qu'il cherche à étendre son occupation — si la pratique est de ne pas exiger le retour aux positions antérieures. Je pense que ceci a été demandé dans certains cas, mais dans de rares cas seulement, si rares qu'ils sont peut-être oubliés.

54. Je ne veux pas faire perdre trop de temps au Conseil, parce que nous nous trouvons devant un fait accompli. La résolution est déjà adoptée, et nous ne

pouvons qu'espérer que tout ira pour le mieux. Je ne pense pas que cette résolution soit assez forte, mais il s'agit tout de même d'une résolution du Conseil de sécurité, et nous devons la respecter. Si je parle ainsi ce n'est pas par manque de respect pour le Conseil, mais bien plutôt parce que je voudrais qu'on le respecte davantage.

55. Il faut se rappeler que deux parties, la Grèce et la Turquie, sont certes directement intéressées à la question, mais la victime c'est Chypre. Les morts sont chypriotes. Les dégâts sont causés à des biens chypriotes, turcs ou grecs; ceux qui souffrent ne sont pas de l'extérieur. Ceux qui souffrent sont des Chypriotes. C'est la voix de Chypre qui vous parvient par mon intermédiaire. Il y a de nombreux responsables. Je ne prétends pas que les Chypriotes ne soient pas responsables. Mais les Chypriotes sont les seuls à souffrir. Si le Conseil de sécurité veut les aider, il faut qu'il arrête l'effusion de sang et les souffrances. Comme le disait le représentant des Etats-Unis, la situation est sombre. Les gens souffrent et ils meurent. La paix et la sécurité internationales sont menacées. N'étions-nous donc pas en droit d'attendre une résolution plus forte de la part du Conseil ? Je sais que c'est trop tard maintenant. C'était déjà trop tard quand je suis entré dans la salle parce que la résolution avait déjà été acceptée; mais j'espère que la voix de Chypre actuellement éprouvée pourra aider un jour à sauver un autre pays par l'adoption d'une résolution plus forte.

56. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne la parole au représentant de la Turquie.

57. M. OLCAY (Turquie) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je vous suis reconnaissant d'avoir convoqué cette réunion à 21 heures au lieu de 20 heures, car il aurait été très difficile aux membres de ma délégation et à moi-même d'arriver ici — en dépit de l'assistance très efficace que nous a fournie la mission américaine, que je remercie d'ailleurs — sans être soumis aux harcèlements des Grecs qui, depuis hier, ont fait de mon bureau un point de ralliement pour chanter des obscénités en exprimant certaines opinions politiques. Sur un point tous ces Grecs semblent être d'accord. Ils ne l'étaient pas l'autre jour lorsque les factions se battaient à la Première Avenue, ceux qui étaient pour Makarios étant d'un côté et ceux qui étaient contre se trouvant de l'autre. Ceux qui se rassemblent devant mon bureau sont tous d'accord sur la solution. Elle se lit clairement sur leurs pancartes : "Mort aux Turcs" et "Enosis". Ces Grecs représentent bien ceux de la Méditerranée et leur comportement explique ma présence dans cette salle du Conseil.

58. Comme tous les autres membres du Conseil j'ai vu la résolution que l'on a adoptée. Certains la considèrent insuffisante et l'ont dit. Je dirai simplement que j'espère que ceci sera interprété par les autorités, quelles qu'elles puissent être maintenant, de l'ambas-

sadeur Rossides comme un ordre interdisant que l'on commette d'autres atrocités contre ce qui reste des villages, maisons et familles turcs de l'île.

59. Les accusations contenues dans les différents documents qui ont été distribués ou énoncées de vive voix semblent présenter complètement à l'envers la situation existant à Chypre. Ce sont des Turcs sans défense dans l'île qui sont traités de façon extrêmement inhumaine par les Grecs. Parallèlement à ce que les correspondants peuvent voir sur le théâtre des opérations — et que nous déplorons, certes, mais après tout la guerre est la guerre —, ce qui se passe dans la partie de Chypre qu'on ne voit pas est aussi une tragédie. Je crains que, dans quelques jours, lorsqu'on découvrira des charniers, comme ce fut le cas dans le passé, et qu'on prendra des photographies dans les villages, l'opinion publique mondiale ne verse une fois de plus des larmes, cette fois uniquement sur les Turcs. Dans de nombreuses régions, les Turcs ont dû se rendre étant donné que le combat aurait été une forme de suicide pour les femmes et les enfants. Dans toutes ces régions, les femmes et les enfants qui se sont rendus ont été séparés des hommes et envoyés dans des camps de concentration ou utilisés comme otages. C'est d'ailleurs le sort habituel des Turcs à Chypre depuis 11 ans, chaque fois que la rivalité entre communautés se transforme en guerre ouverte. Les villages évacués ont été pillés et plus tard incendiés par les Grecs. Ces villages turcs, ces enclaves, ont été attaqués à la suite, semble-t-il maintenant que nous voyons la structure se déployer, de raisonnements stratégiques et tactiques à la fois. Je m'explique : lorsque les Turcs sont priés d'arrêter et lorsque les forces turques sont priées d'arrêter leur avance alors que les Grecs sont en train d'effacer brutalement les Turcs de l'île, ceci ne peut se qualifier que d'humour du plus noir qui soit.

60. On nous a dit que la Turquie a violé l'intégrité territoriale de Chypre. Aujourd'hui c'est la Turquie que l'on vise, contrairement à ce qui avait été dit dans cette même salle il y a quelques jours. L'intégrité territoriale a été violée *de facto* il y a des années par la présence de militaires grecs dans l'île, sur l'invitation tout d'abord et ensuite contre la volonté des dirigeants d'alors de l'administration chypriote grecque de l'île. En disant cela, nous ne voulons tolérer aucune forme de violation de l'intégrité territoriale. Ce que nous avons dit le premier jour nous le répétons aujourd'hui. Les Turcs se sont rendus dans l'île sur la base d'accords internationalement reconnus.

61. Le représentant de la Grèce a dit que la Turquie renvoyait à plus tard une réponse au sujet de sa participation à la réunion de Genève. Une fois de plus, je dois supposer que ses renseignements ne sont pas exacts. En fait, la seule raison pour laquelle il est difficile de décider quand la réunion de Genève doit avoir lieu, c'est que nous ne savons toujours pas qui va représenter qui en ce qui concerne la Grèce, alors que dans le cas de la Turquie des représentants sont déjà prêts à se rendre à Genève.

62. M. Rossides a mis en cause ce qui est arrivé et ce que cela implique en ce qui concerne l'évolution de la situation à Chypre. Il a dit que nous avions parlé de paix, de constitutionnalité, mais que nous faisons tout le contraire de ce que nous disions.

63. En ce qui concerne la paix, il faut bien sûr être plus d'un pour faire la paix. Comme j'ai eu l'occasion de l'expliquer hier, comme je l'ai expliqué aujourd'hui et l'expliquerai encore, si c'est nécessaire, chaque fois que le Conseil se réunira, il est difficile de parler de paix lorsqu'il n'y a pas seulement des troupes qui s'affrontent, mais qu'une population sans défense doit subir les attaques les plus lâchement brutales de civils armés du camp opposé. Comme je l'ai déjà dit, le feu cessera au moment même où l'on cessera de tuer des civils. Il est inconcevable d'abandonner une population sans défense — dont la défense a été également un but de l'action turque — à la merci de gens dont nous avons vu, il y a quelques jours seulement, la manière dont ils traitaient les leurs.

64. Il est évident qu'il faut faire quelque chose. Je me rappelle avoir lancé un appel à M. Rossides; je me rappelle lui avoir demandé s'il lui était possible d'essayer de convaincre quiconque détient une forme quelconque d'autorité dans l'île de la nécessité d'arrêter l'impitoyable massacre des Turcs sans défense. Ce serait la contribution la plus considérable à une paix véritable à Chypre.

65. J'en reviens maintenant à la question de la constitutionnalité dans l'île. Nous avons amené la constitutionnalité aux Grecs — je veux parler, bien sûr, des Grecs de Chypre. Si M. Clerides détient maintenant le pouvoir avec une quasi-constitutionnalité, M. Rossides, c'est le résultat direct de l'intervention turque. Il sera difficile de nier ce point, je suppose.

66. Un aspect ironique de la situation réside dans l'étrange collusion qui se fait dans ce conseil, lorsqu'il s'agit d'attaquer la Turquie et son action, entre le représentant grec d'Athènes et M. Rossides, dont la présence parmi nous est certainement due davantage à mes modestes efforts qu'à ceux du représentant de la Grèce.

67. J'ai dit il y a un instant qu'à Chypre la situation des populations civiles et les mesures auxquelles elles sont soumises avaient un sens différent: j'ai utilisé les mots "stratégiques et tactiques". Il est dur d'utiliser ces mots lorsqu'on parle d'être humains. Mais, à Chypre, les vies humaines correspondent dans une certaine mesure aux territoires dans d'autres régions. Elles ont un sens stratégique aussi — c'est regrettable, mais il faut que je le dise. Qui va rendre à la vie les villages turcs qui ont été rasés, les populations qui ont été physiquement anéanties ? La terre peut faire l'objet d'une négociation; elle peut être rendue — pas les vies humaines, M. Rossides.

68. Nous avons souvent entendu parler des pourcentages relatifs des populations de l'île et de la façon

dont ces populations sont réparties. M. Rossides, dans ses divers discours ici, cite ces chiffres. Il termine habituellement ses discours en disant "N'oubliez pas que les Turcs ne constituent que 18 p. 100 de la population totale". Je voudrais maintenant lui demander si la communauté grecque de Chypre cherche à modifier encore cette situation démographique par un massacre de masse. Je ne peux m'empêcher de m'interroger à ce sujet.

69. Cette séance est pour moi très déplaisante. J'avais espéré qu'elle n'aurait pas lieu. Ce n'est malheureusement pas par des résolutions — et nous tenons tous à respecter les résolutions — que l'on peut résoudre la situation dans la région; c'est grâce à la bonne volonté des responsables. Et malheureusement, lorsque nous parlons d'éléments responsables, lorsque nous parlons d'autorité constituée, nous Turcs, nous avons en face de nous, de quelque côté que nous nous tournions, un vide. Telle était la situation il y a quelques heures au moins.

70. Aujourd'hui, en dépit de tout cela, le dirigeant chypriote turc, le vice-président Denktas, a lancé un appel sur les ondes. J'ai le texte de cet appel en turc mais, bien que le turc soit une des langues officielles de Chypre, j' imagine que personne d'autre que moi et ceux qui sont assis derrière moi dans ce conseil ne le comprendrait. Je vais donc essayer de la traduire maintenant en anglais. Le texte n'est pas très long, et j'espère que les membres du Conseil feront preuve de patience à mon égard pendant que je leur lis, car il est important.

71. S'adressant aux Chypriotes turcs, le vice-président Denktas a déclaré :

"J'ai eu aujourd'hui des entretiens avec M. Glafcos Clerides, qui est devenu président de Chypre en vertu d'une autorité légitime. Nous avons discuté ensemble en détail les moyens de mettre en vigueur l'accord de cessez-le-feu. Nous espérons, lui et moi, être en mesure d'y parvenir. C'est pourquoi je demande instamment à mes compatriotes turcs de s'abstenir de toute action à l'encontre des Chypriotes grecs. En dépit du fait que depuis 11 ans vous ayez eu beaucoup de souffrance à endurer, j'en appelle à vous pour que vous ne créiez pas de situation irréversible."

Il s'agit bien sûr d'une traduction libre. J'espère demain — si nous avons fini demain la discussion qui se déroule ici — être en mesure de fournir au Conseil une traduction plus fidèle du texte de l'appel du vice-président Denktas.

72. Je n'abuserai pas davantage du temps du Conseil. Je voudrais simplement adresser un mot au représentant de la France et, s'il le permet, je le ferai dans sa propre langue.

[L'orateur poursuit en français.]

73. Mon gouvernement attache la plus grande importance à ses relations avec la France et tout appel émanant de cette source revêt pour nous un prix spécial. J'aurais voulu néanmoins, Monsieur le représentant de la France, que vous eussiez également adressé un appel à la modération et au respect du cessez-le-feu au Gouvernement d'Athènes, qui exerce encore le contrôle, soit directement, soit à l'heure actuelle par personne interposée, puisque son élu M. Sampson, de triste mémoire, et son équipe conservent, dit-on, le pouvoir qui leur a été conféré par Athènes.

74. M. RICHARD (Royaume-Uni) [interprétation de l'anglais] : Je crains que ce débat ne s'engage sur une voie qui était prévisible. Le Secrétaire général nous a présenté un rapport sombre et troublant. Nous venons d'entendre les représentants de la Grèce et de Chypre, et le représentant de la Turquie même, lancer des accusations et des contre-accusations. Il serait peut-être bon maintenant que le Conseil se saisisse à nouveau des faits majeurs de la situation telle qu'elle se présente ce soir.

75. Il est bon que le Conseil ait agi rapidement, fermement et intelligemment comme il vient de le faire. Je tiens à souligner, et je crois que nous devons souligner que la résolution que nous avons adoptée aujourd'hui — et les représentants de Chypre et de la Turquie, de même que le représentant de la Grèce dans une moindre mesure, ont exprimé leurs opinions sur ce document — quels qu'en soient les défauts et quoi que l'on puisse en dire, constitue, par 15 voix contre zéro, un appel clair et net adressé aux parties intéressées dans la région pour qu'elles cessent les combats.

76. Ce n'est pas une proposition de règlement politique de l'ensemble de la question de Chypre. Ce n'est pas une tentative faite pour répartir les torts entre les parties. On ne cherche certainement pas à juger quelle partie a, dans les combats actuels, un comportement que nous condamnons tous comme n'étant pas civilisé. Il s'agit simplement d'un appel clair et net. Au peuple chypriote, cet appel dit : "Arrêtez de vous battre, car si vous n'arrêtez pas de vous battre, il ne sera pas possible d'entamer des négociations qui aient des chances de mener à un règlement".

77. Il ne sert à rien à un gouvernement de dire qu'il accepte la résolution s'il ne la met pas en application et si les combats ne s'arrêtent pas véritablement. Mais si un gouvernement dit qu'il accepte la résolution 353 (1974) qui a été adoptée samedi dernier ou qu'il accepte la résolution que nous venons d'adopter ce soir alors que ses forces continuent à combattre, de deux choses l'une : ou bien ce gouvernement ne contrôle pas effectivement ses propres forces ou bien son acceptation n'était pas honnête. Nous ne devrions arriver à aucune de ces conclusions à la légère. Mais, d'un autre côté, nous ne devrions pas nécessairement avoir peur d'aucune de ces conclusions.

78. Tout ce que nous pouvons dire ici c'est que le Conseil de sécurité, au nom de la communauté mondiale, espère que les nations les plus directement intéressées, à savoir la Turquie et la Grèce, se conformeront aux obligations qu'elles ont assumées en vertu de la Charte et entendront ce deuxième appel unanime du Conseil, car autrement les gouvernements de ces pays feraient preuve d'un mépris flagrant et public pour l'organe le plus élevé de l'Organisation des Nations Unies.

79. Je n'ai pas l'intention d'entrer dans les détails de ce qui se passe à Chypre même. Je ne connais pas ces détails. Aucun d'entre nous ici ne peut les connaître. Mais il semble que le cessez-le-feu soit, pour dire le moins, instable. Dans tous les cas de ce genre, l'une de nos principales difficultés est de savoir ce qui se passe exactement sur place. En outre, les renseignements qui nous parviennent sont généralement orientés, en ce sens qu'ils sont inévitablement donnés par des êtres humains qui ont sans doute une préférence pour un côté ou pour l'autre.

80. Je me permettrai de prendre un exemple. Dans la lettre que le représentant de la Grèce a adressée au Président du Conseil de sécurité on parle du "bombardement intense des locaux de notre ambassade" [S/11366]. J'ai devant moi un télégramme du Haut Commissaire britannique à Nicosie, dont je citerai, avec votre permission, Monsieur le Président, un paragraphe au Conseil.

81. Le représentant de la Grèce parle du "bombardement intense" des locaux de l'ambassade. Le Haut Commissaire britannique à Nicosie dit : "Il y a eu des tirs de mortier aujourd'hui autour de l'ambassade grecque". Il poursuit : "mais il y a eu beaucoup plus de tirs ici", c'est-à-dire sur les locaux du Haut Commissariat britannique, "avec les Grecs et les Turcs qui se sont battus pendant deux heures, tirs qui ont fait un mort". Puis il conclut par la phrase suivante, que je me permettrai de lire : "Tout cela a eu sur nous un effet explosif".

82. Ce que je veux souligner c'est qu'il est très difficile de se faire une idée exacte de ce qui se passe sur place. Mais, en tout cas, malheureusement, il semble que le cessez-le-feu n'est pas aussi respecté que nous l'aurions souhaité. Il y a certes le danger, comme on l'a déjà souligné ce soir, que la partie, qui croit pouvoir être à même de le faire, veuille continuer à combattre dans l'espoir d'améliorer sa position aux négociations à l'avenir, et c'est peut-être ce qui se passe aujourd'hui à Chypre.

83. Je me permettrai de parler brièvement de deux autres aspects de la question. Ces deux ou trois derniers jours, une opération massive a été déployée à Chypre en vue d'évacuer les ressortissants étrangers du théâtre des opérations. Je suis heureux d'annoncer au Conseil qu'environ 6 000 ou 500 personnes — je

crains de ne pas avoir les chiffres exacts — ont été éloignées des zones dangereuses d'opérations. Plus de 4 000 personnes ont déjà été transportées par avion en Angleterre et ces gens proviennent de 36 nations différentes. Nous avons été très heureux de pouvoir répondre rapidement à l'appel lancé par le Secrétaire général hier en vue de renforcer le contingent de la Force des Nations Unies. Non seulement nous avons été heureux d'y répondre, mais il nous semblait alors et il nous semble maintenant que si un cessez-le-feu avait lieu à Chypre les effectifs et l'efficacité du contingent de la Force seraient très importants pour le bien-être de l'île à l'avenir.

84. En conclusion, je dirai juste ceci : des événements qui ont peut-être un sens politique profond se sont peut-être produits aujourd'hui à Chypre et en Grèce même. Là encore, la nature véritable, le degré exact et les résultats de ces événements ne peuvent pour l'instant être connus ni même prévus avec précision. Certes, dans quelques jours nous pourrions voir dans quel sens évoluent les événements. Mais, quoi qu'il en soit, nous sommes heureux de savoir que des négociations doivent avoir lieu cette semaine. Toutefois, si elles doivent commencer, sans même parler de leur succès, il faut à tout le moins que le combat cesse. Il est vain de penser que les négociations dans une situation comme celle-ci peuvent avoir une chance quelconque de succès tandis que des combats se poursuivent. A notre avis, il fallait donc que cette résolution soit présentée de toute urgence, même à cette heure tardive — et peut-être spécialement à cette heure tardive —, au Conseil de sécurité pour que des mesures immédiates et urgentes soient prises en vue d'assurer les conditions nécessaires à un début fructueux et à une conclusion heureuse de ces conversations. Il fallait que le Conseil lance un appel clair et net, qui sera entendu cette fois, je l'espère.

85. M. SAFRONTCHOUK (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduction du russe] : La position de l'Union soviétique sur la question des événements de Chypre a été formulée en détail dans les déclarations du Gouvernement soviétique les 18 et 20 juillet [S/11340 et S/11367] et je n'ai pas besoin de m'y arrêter aujourd'hui, d'autant plus que j'ai eu l'occasion de l'exposer au Conseil au cours de séances précédentes. Je rappellerai simplement que, dans nos interventions, nous avons résolument condamné les instigateurs du putsch militaire de Chypre contre le Gouvernement légitime à la tête duquel se trouve le président Makarios. Nous avons fermement désapprouvé ceux qui avaient appuyé les rebelles, la junte militaire d'Athènes. A en juger par les comptes rendus de la presse, nous pouvons peut-être dire de l'"ex" junte militaire d'Athènes. Malheureusement, nous n'avons pas encore entendu les représentants de la Grèce parler du rappel des officiers grecs de la Garde nationale, ces officiers qui ont commis une intervention flagrante dans les affaires de la République de Chypre, intervention qui est à l'origine de la crise et des événements tragiques qui l'ont suivie.

86. Dans nos déclarations, nous avons proposé que le Conseil de sécurité agisse rapidement et fermement pour mettre un terme à cette intervention militaire étrangère dans les affaires de Chypre et pour assurer le retrait de tout le personnel militaire étranger de façon que le peuple chypriote puisse décider lui-même de son sort. Nous avons appuyé la résolution 353 (1974) qui contenait des dispositions en ce sens. Il est certain que pour arrêter la crise, il faut absolument un cessez-le-feu, mais un simple cessez-le-feu ne suffira pas. Il faut aussi que les autres dispositions essentielles de la résolution 353 (1974) soient appliquées.

87. La délégation soviétique a voté également en faveur de la résolution que le Conseil de sécurité vient d'adopter car elle nous paraît un pas important pour la mise en œuvre de la résolution fondamentale — la résolution 353 (1974) — dans toutes ses parties et dispositions.

88. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Les représentants de la Grèce et de Chypre ont demandé la parole; je vais la leur donner, mais je crois devoir leur rappeler que, dans deux résolutions successives, le Conseil de sécurité demande la plus grande modération; je souhaite que cette modération se reflète dans le débat. D'autre part, je leur fais observer qu'il est tard.

89. Je donne la parole au représentant de la Grèce.

90. M. PANAYOTACOS (Grèce) (*interprétation de l'anglais*) : Je ne veux pas faire un long discours; je me bornerai à quelques observations touchant l'assertion de mon collègue de la Turquie, qui a dit que les forces turques étaient arrivées dans l'île pour assurer le retour à l'ordre constitutionnel. Je me demande vraiment comment il pourrait en être ainsi sous occupation étrangère avec des méthodes qui nous rappellent le début du XIXe siècle, le temps de ce que l'on appelait le "Concert européen". A moins que la chose ne se fasse par l'extension de fait des territoires au-delà des enclaves existantes, qui représentent un partage de fait de l'île.

91. M. Ecevit a dit en effet que la présence des forces turques dans l'île est maintenant un fait irrévocable. Est-ce ainsi qu'il entend le retour à l'ordre constitutionnel ? Je serais reconnaissant à mon collègue de la Turquie de bien vouloir me donner des explications sur ce point.

92. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne la parole au représentant de Chypre.

93. M. ROSSIDES (Chypre) (*interprétation de l'anglais*) : Je prends la parole avant tout pour exprimer ma profonde reconnaissance aux représentants du Royaume-Uni et de la France pour leurs interventions très constructives et très pertinentes.

94. A l'origine, je n'avais pas l'intention de lancer des accusations contre la Turquie, mais de souligner le fait qu'elle a violé le cessez-le-feu. Sur ce point, d'ailleurs, le représentant de la Turquie ne nous a donné aucune explication. Il a simplement construit un mythe d'atrocités commises, sans fournir la moindre preuve, sans mentionner les rapports du Secrétaire général. Il s'est borné à dire que la raison des attaques et de l'occupation du territoire était que les Chypriotes grecs commettaient des atrocités, ce dont d'ailleurs il n'apporte aucune preuve. Si c'était pour cela que les Turcs avaient envahi Chypre, on l'aurait dit.

95. Avant l'invasion de Chypre par les Turcs, les Chypriotes turcs, de leur propre aveu, ne souffraient nullement. Maintenant, ils disent connaître la souffrance, mais c'est du fait de l'invasion turque. Ils ont été bombardés, ainsi que leurs villages, comme on l'a déjà relaté, mais ce sont des détails qui n'ont maintenant plus d'importance.

96. Nous nous occupons ce soir du cessez-le-feu, et mon intervention a pour but de faire observer comment le cessez-le-feu peut devenir obligatoire et efficace si l'on ajoute simplement que les forces armées doivent se retirer sur les positions qu'elles occupaient auparavant. Tel était le sens de la résolution et il ne s'agissait pas de récriminations.

97. Je remercie donc les représentants du Royaume-Uni, de la France et de l'Union soviétique de leurs interventions.

98. M. JANKOWITSCH (Autriche) (*interprétation de l'anglais*) : Il y a quelques instants, avec la même unanimité et le même sentiment d'urgence que samedi dernier, le Conseil a réaffirmé, avec une brièveté, qui, me semble-t-il, prouve bien sa détermination, la résolution 353 (1974). Il a de nouveau adressé un appel urgent à toutes les parties aux présents combats, les invitant à respecter immédiatement le paragraphe 2 de cette résolution, c'est-à-dire à cesser immédiatement le feu dans la région, et priant tous les Etats de faire preuve de la plus grande modération et de s'abstenir de tout acte qui risquerait d'aggraver encore la situation.

99. Le rapport du Secrétaire général présenté ce soir a démontré amplement à quel point une telle action était opportune et urgente. Toutefois, il ne s'agit pas ici de simples considérations techniques, de résolutions, d'un cessez-le-feu entre forces militaires qui s'affrontent. Il s'agit avant tout des souffrances indicibles que connaît la population de Chypre, aussi bien la communauté grecque que la communauté turque.

100. A chaque ligne du rapport du Secrétaire général il est question des souffrances infligées à des innocents, d'effusions de sang et de pertes de vies humaines. Et tout au long du rapport on voit apparaître une autre menace, beaucoup plus inquiétante pour l'avenir de

l'île : le spectre de la lutte intercommunautaire déclenchée par les événements de la semaine passée.

101. Il ne saurait y avoir de paix, de stabilité ni de justice dans cette région si sensible de la Méditerranée orientale tant que la lutte entre les communautés, la cause la plus fondamentale de la crise actuelle, ne sera pas terminée; tant que les communautés grecque et turque de Chypre et, sur un plan plus vaste, les peuples de Grèce et de Turquie ne pourront vivre ni coexister en harmonie.

102. Cette immense tâche de réconciliation ne peut être réalisée que par les nations grecque et turque, que par les communautés grecque et turque de l'île, et l'on ne peut pas faire grand-chose de l'extérieur pour accomplir les profonds changements d'attitude nécessaires.

103. Néanmoins, quand il y a bonne volonté et désir réel de s'abstenir de tout acte qui puisse perturber et aggraver la situation, on peut faire beaucoup. Or, je crois que les résolutions que le Conseil a adoptées samedi et aujourd'hui sont un signe de cette bonne volonté et de cette préoccupation humanitaire.

104. Nous estimons que le moment est venu, pour toutes les parties — toutes les forces opposées — de répondre à l'appel unanime de la communauté mondiale qui agit par le truchement du Conseil de sécurité.

On ne saurait guère imaginer un organisme mieux représentatif de l'opinion mondiale, de la conscience du monde, que ce conseil, qui agit à l'unanimité et avec l'harmonie qui s'est manifestée samedi et ce soir. Il ne fait pas de doute que l'établissement du cessez-le-feu ne peut être qu'un premier pas vers le retour à la paix et à l'ordre constitutionnel pacifique dans la République de Chypre. La résolution 353 (1974) montre la voie à suivre et les moyens qu'il convient d'adopter. L'étape suivante sera les conversations qui devraient commencer le plus tôt possible entre les deux parties, conversations qui devront être suivies par la mise en œuvre de toutes les autres dispositions de la résolution 353 (1974).

105. Le temps est venu maintenant, cela ne fait pas de doute, pour tous les intéressés de prendre des mesures pacifiques. Ces mesures ne doivent en aucun cas être gênées par quelque acte de violence que ce soit, quelque action militaire que ce soit, quels qu'en soient les motifs. Cela ne ferait que réduire les chances de la paix et rendrait celle-ci plus difficile à atteindre. Nous sommes sûrs que les gouvernements et les parties intéressés feront de leur mieux pour répondre à ce nouvel appel urgent du Conseil et offriront leur pleine coopération pour la mise en œuvre de nos résolutions, en particulier à la Force des Nations Unies, au Secrétaire général et à ses représentants à Chypre.

La séance est levée à 23 h 35.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . اعطكم منها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

如何购取联合国出版物

联合国出版物在世界各地书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
